

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT LISTE DES PIÈCES

- Une lettre de demande de garantie datée et signée,
- Délibération d'autorisation d'emprunt de l'organe délibérant de l'organisme, avec précision de la sollicitation auprès de la commune et de la CCVG, du Département du Rhône le cas échéant et de la personne ayant autorité pour signer les conventions de garantie,
- Acte de propriété (ou acte de réservation en cas de vente en l'état futur d'achèvement).
- Prix de revient prévisionnel et plan de financement de l'opération,
- Décision de financement de l'Etat et justificatif de l'obtention des autres financements,
- Tableau prévisionnel d'amortissement des prêts **(copie diffusée aux élus communautaires)**,
- Délibération communale et/ou départementale ou à défaut copie de la sollicitation des collectivités concernées

RAPPEL : Afin de soumettre votre demande au vote du Conseil Communautaire, le dossier doit impérativement être complet.

L'ensemble des pièces doivent être adressées à :

**Madame la Présidente
Communauté de Communes de la Vallée du Garon
262 Rue Barthélémy Thimonnier
69530 BRIGNAIS**